

DÉCISION N° 612 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Henri HASSER

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Henri HASSER, Vice-président de l'Eurométropole de Metz, pour participer au Colloque Urbanisme et Architecture en Lorraine 1930 – 2030 qui aura lieu le 22 novembre à la Métropole du Grand Nancy.
- de prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20241121-Decis612-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 21 NOV. 2024

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement